



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Remplacement du téléski des Verdets

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SPL Domaines Skiabiles des Saisies

Raison sociale

N° SIRET

8 7 9 1 6 9 5 3 0 0 0 0 1 8

Type de société (SA, SCI...)

Société Publique Locale (SPL)

Représentant de la personne morale : Madame

Nom

TESSARD

Monsieur

Prénom(s)

Michaël

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
43. Remontées mécaniques a) Remontées mécaniques transportant moins de 1 500 passagers par heure	Remplacement en lieu et place d'un télésiège transportant actuellement 350 passagers par heure par un nouvel appareil transportant moins de 1 500 passagers par heure (800 p/h) exploité dans le cadre des activités touristiques hivernales de la SPL Domaines Skiabiles des Saisies.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Remplacement du télésiège des Verdets par un nouvel appareil en lieu et place.

L'ancien télésiège sera démantelé pour laisser place au nouvel appareil qui présentera un nombre de pylônes moins important (3 pylônes contre 5 actuellement), ancrés au sol sans massif béton ("ancrages métalliques").

4.2 Objectifs du projet

Modernisation d'un appareil ancien et au débit insuffisant (380 p/h) au regard de sa fréquentation (appareil le plus saturé du domaine skiable) par un nouvel appareil plus performant au débit de 800 p/h.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux débuteront après le 31 aout 2023 pour une mise en service à l'hiver 2023-2024.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Téléski ayant pour vocation à être exploité chaque année en saison hivernale par la SPL Domaines Skiabiles des Saisies. La fréquentation du téléski augmentera certainement avec l'augmentation du débit. Une partie de la clientèle actuelle ne l'utilise pas en raison de sa saturation.

Aucun changement ne sera apporté dans l'exploitation du site (damage).

Il dessert les pistes Verdets (verte) et Tétrás (bleue) qui le longent ainsi que la piste bleue Sapin permettant de rejoindre la station.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Projet soumis à :

- Dossier d'Autorisation d'Exécution des Travaux (DAET) ;
- En phase d'instruction du dossier d'examen au cas par cas, entre le porteur de projet et l'ABF pour savoir si une note paysagère spécifique doit être produite pour l'instruction à venir de la DAET.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- longueur : - altitude départ/arrivée : - surface des terrassements : - volumes de déblais/remblais :	413 ml 1 771 m / 1 811 m 800 m ² 200 m ³ (équilibre déblais/remblais)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 6 ° 3 1 ' 5 0 " E Lat. : 4 5 ° 4 5 ' 3 6 " N

Point de d'arrivée : Long. : 0 6 ° 3 2 ' 5 0 " E Lat. : 4 5 ° 4 5 ' 4 7 " N

Communes traversées :

Hauteluce (73620)

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Commune couverte par un PLU. Parcelle classée Aas, zone agricole d'alpage couverte par le domaine skiable.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Sans objet.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En bordure de la ZNIEFF de type II "Ensemble de zones humides du nord du beaufortain" (820031335).
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif du Beaufortain
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRn de la commune d'Hauteluce
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé en décembre 2018 et modifié le 7 janvier 2020
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit du Col des Saisies et ses abords. Dans la mesure où le projet consistera à remplacer un appareil existant en lieu et place, un échange aura lieu durant l'instruction du dossier d'examen cas par cas entre le porteur de projet et l'ABF pour savoir si une note paysagère spécifique doit être produite pour l'instruction à venir de la DAET.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site "Natura 2000 ZSC Tourbière et lac des Saisies" (FR8201776) situé à 1 200 m de la zone d'étude du projet et non rattaché au bassin versant du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact nul.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact nul.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera à l'équilibre déblais/remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera à l'équilibre déblais/remblais.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné ni par des rejets dans le réseau d'assainissement ni par des prélèvements d'eau potable. Les équipements d'eau potable et d'assainissement sont donc en adéquation avec le projet.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Destruction limitée d'habitat naturel (800 m2 de surface de terrassement) = impact faible. Absence de flore protégée = impact nul. Quelques espèces de faune protégée (avifaune, lépidoptère, odonate) ont été identifiées = impact nul à négligeable après application de mesures ERC dédiées. Cf. Annexe 6 figurant dans le recueil d'annexes joint au formulaire.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé à plus de 1 200 m du site Natura 2000 "Tourbière et lac des Saisies", non rattaché au bassin versant du site. Aucun impact. Cf. Annexe 6 figurant dans le recueil d'annexes joint au formulaire.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase Travaux destruction d'espaces agricoles (alpages) limités aux zones de terrassement (800 m2) = impact faible. Cf. Annexe 6 figurant dans le recueil d'annexes joint au formulaire.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque technologique ne menace le projet. En phase Travaux ou Exploitation, le projet n'est pas de nature à générer un risque technologique. Impact nul.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque naturel ne menace le projet. En phase Travaux ou Exploitation, le projet n'est pas de nature à générer un risque naturel. Impact nul.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact nul.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact nul.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase Travaux, augmentation du trafic routier liée à l'amenée des engins de chantier et matériaux de construction jusqu'au col de la Lézette (route ouverte seulement aux ayant droit). Impact négatif négligeable. Cf. Annexe 6 figurant dans le recueil d'annexes joint au formulaire.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bruits générés par les travaux et l'exploitation du télési. Impact négatif négligeable. Cf. Annexe 6 figurant dans le recueil d'annexes joint au formulaire.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact nul.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact nul.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact nul.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact nul.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact nul.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase Travaux, délaissés de déchets générés par le chantier et d'éléments de l'ancienne remontée mécanique. Impact négatif moyen. Cf. Annexe 6 figurant dans le recueil d'annexes joint au formulaire.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de projet située dans le site inscrit du Col de Saisies. Aucun patrimoine bâti protégé ou covisibilité à proximité. Diminution du nombre de pylônes (3 pylônes contre 5 auparavant). Impact négatif faible à positif. Cf. Annexe 6 figurant dans le recueil d'annexes joint au formulaire. Projet faisant l'objet d'un échange avec l'Architecte des Bâtiments de France en phase d'instruction du DAET.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de projet recoupée par la route d'accès au col de la Lezette, une piste 4x4 d'accès au chalet d'alpage de Plan Périot, des chemins de randonnée/VTT et située à proximité du restaurant d'altitude Benetton, ouvert en période estivale tous les jours. Le projet impactera des zones pastorales en phase Travaux. Impact négatif moyen. Cf. Annexe 6 figurant dans le recueil d'annexes joint au formulaire.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

5 projets réalisés ou non ont été recensés sur le domaine skiable des Saisies. Les impacts des 5 projets ont été comparés aux impacts du projet du télésiège des Verdets : aucune incidence cumulée n'a été mise en évidence. En effet, le projet du télésiège des Verdets conclut à l'absence d'impact résiduel significatif grâce à l'application de mesures ERC spécifiques au projet, au même titre que les incidences attendues des autres projets considérés qui ont de la même manière été ramenées à un niveau d'incidences résiduel non significatif.

La réalisation du projet du télésiège des Verdets n'engendrera donc aucun impact cumulé avec d'autres projets connus.

Cf. Annexe 7 figurant dans le recueil d'annexes joint au formulaire.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet : projet non soumis à dossier de demande d'autorisation de défrichement et/ou dossier d'autorisation ou de déclaration "Loi sur l'eau", notamment.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

10 mesures d'évitement et 2 mesures de réduction seront mises en place pour ce projet. Elles permettront d'atteindre des niveaux d'incidences résiduelles non significatifs pour les enjeux environnementaux identifiés sur la zone d'étude du projet.

Ces mesures concernent les enjeux de masse d'eau souterraine et surfacique, la faune (avifaune et lépidoptère), les espaces agricoles, les déchets, les activités humaines et le paysage.

Les mesures d'évitement concernent principalement la phase Travaux (ME_1 à ME_11).

Les 2 mesures de réduction concernent la phase Exploitation et l'intégration paysagère des travaux (MR_1 et MR_2).

Une mesure d'accompagnement sera mise en œuvre afin que soit révégétalisée dans le cadre de la réalisation du projet une "cicatrice paysagère" issue de travaux anciens réalisés par le passé sur le tracé du télési.

Cf. descriptif détaillé de chaque mesure ERC à l'Annexe 6 figurant dans le recueil d'annexes joint au formulaire.

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De par sa nature, son dimensionnement et les mesures ERC qui seront mises en oeuvre, en phase Travaux comme en phase Exploitation, pour préserver les enjeux environnementaux qui ont été identifiés sur la zone d'étude du projet (prise en compte de la période de reproduction des oiseaux, des plantes hôtes de l'Azuré du Serpolet, revégétalisation des terrassements, sécurisation de la zone de travaux, mise en place de visualisateurs), la SPL Domaines Skiables des Saisies considère que son projet ne générera pas d'incidences résiduelles significatives sur l'environnement et estime à ce titre que celui-ci peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 6 Incidences attendues du projet sur l'environnement et mesures prises pour les éviter, les réduire et/ou les compenser. Annexe rattachée à la partie 6.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 7 Analyse des effets cumulés du projet sur l'environnement. Annexe rattachée à la partie 6.5.	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom TESSARD

Prénom Michaël

Qualité du signataire Directeur SPL Domaines skiables des Saisies

À Les Saisies

Fait le 27/03/2023



Signature du (des) demandeur(s)